SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE



Photo : http://static.ladepeche.fr/c

Alors que des mesures de simplification administrative commencent timidement à se mettre en place dans le pays, je vous propose un contre exemple extrait de la rubrique “courrier des lecteurs” du Canard enchaîné en date du 10 décembre 2014.

Qu’il faille signaler à votre nouvelle mairie que vous venez d’emménager et que vous souhaitez désormais y être inscrit pour voter, passe encore; mais que vous soyez obligé de fournir dans votre commune de naissance des documents prouvant que vous y habitez alors que cette même commune en sait long sur vous (N° de français, adresse, âge, sexe, date de naissance et plus si nécessaire notamment par croisement de fichiers) et qui plus est peut se dispenser de tous ces renseignements, on peut se demander naturellement si elle ne se moque pas de ses administrés en exigeant des documents parfaitement injustifiés. Ubuesque !  J’espère qu’on est plus malin à la mairie de Pont-Scorff. Voir l’article ci-dessous qui vous épargnera peut-être quelques démarches inutiles. Bonne semaine à tous.

